

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Madame Pascale MOLLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-082

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA STERILISATION ET L'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC L'ECOLE DU CHAT LIBRE DU PARISIS

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 1901 du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'avis favorable de la Commission travaux-Développement durable-Cadre de vie-Urbainisme en date du 09 septembre 2025,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 15 septembre 2025,

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-082-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025

CONSIDERANT l'objectif de la Ville de limiter les populations de chats errants sur le territoire communal,

CONSIDERANT le renouvellement de la convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants et les nouveaux tarifs vétérinaires appliqués dans le cadre de la convention,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse, et sur le rapport de Madame Candice CHAPPAZ,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants et les nouveaux tarifs vétérinaires appliqués dans le cadre de la convention ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention ;

Article 3 : DIT que les dépenses seront imputées sur le Budget principal de la Ville.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire